

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): En ce qui concerne les services de traversier de l'Île-du-Prince-Édouard et de Yarmouth-Bar Harbour, des études sont en cours dans le cadre d'un programme d'élaboration de projets à long terme. Mais aucune ligne de conduite n'a encore été adoptée. Pour ce qui est du service de Terre-Neuve, le cabinet a approuvé la construction de deux traversiers rapides, à grande capacité, pour passagers, camions et automobiles.

LES BUREAUX DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL PRIVÉ

Question n° 1522—M. Cossitt:

1. Le 20 avril 1968, combien de personnes étaient à l'emploi ou rattachées d'une manière quelconque a) au Bureau du Conseil privé, b) au cabinet du Premier ministre et quel était leur traitement annuel?

2. Au moment de la réponse à cette question, combien de personnes sont à l'emploi ou rattachées d'une manière quelconque a) au Bureau du Conseil privé, b) au cabinet du Premier ministre et quel est leur traitement annuel?

3. Le 20 avril 1968, quel était le coût annuel ou estimatif du fonctionnement a) du Bureau du Conseil privé, b) du cabinet du Premier ministre?

4. Au moment de la réponse à cette question, quel est le coût réel ou estimatif du fonctionnement a) du Bureau du Conseil privé, b) du cabinet du Premier ministre?

5. Le 20 avril 1968, quelle superficie occupait a) le Bureau du Conseil privé, b) le cabinet du Premier ministre?

6. Au moment de la réponse à cette question, quelle est la superficie totale occupée par a) le Bureau du Conseil privé, b) le cabinet du Premier ministre et quelle est, en pieds carrés, la superficie totale requise pour tout agrandissement envisagé, projeté ou arrêté de chacun de ces bureaux?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): 1. a) et b) Voir la réponse à la question 3073, publiée le 7 janvier 1974 à la page 9084 du Journal des débats n° 200. Pour le traitement, voir les Comptes publics du Canada 1968-1969, pages 18-3 et 18-4.

2. a) 352; b) 98. Voir le budget des Dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, pages 20-8 et 20-9.

3. Voir la réponse à la question 3073, publiée le 7 janvier 1974 à la page 9084 du Journal des débats n° 200. Pour le coût actuel, voir les Comptes publics du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, pages 18-2 à 18-4.

4. Voir le Budget des Dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, pages 20-2 à 20-11.

5. a) 54,351 pieds carrés; b) 8,772 pieds carrés.

6. a) Bureau du Conseil privé, 64,534 pieds carrés; Bureau des Relations fédérales-provinciales, 17,408 pieds carrés; b) Cabinet du premier ministre, 22,132 pieds carrés.

NOTA: Aucune augmentation de la superficie n'est prévue.

L'AGRANDISSEMENT DES BATEAUX TRANSBORDEURS

Question n° 1555—M. Macquarrie:

1. Envisage-t-on d'allonger les traversiers *Holiday Island* et *Vacationland* et, dans l'affirmative, quand ces travaux auront-ils lieu?

2. Combien de véhicules additionnels cet allongement permettra-t-il de transporter?

3. Envisage-t-on d'y offrir un plus grand confort aux personnes handicapées en installant des escaliers mécaniques et des ascenseurs ou en apportant d'autres améliorations techniques et, dans l'affirmative, quelle est la nature de ces améliorations?

4. Prévoit-on de prendre des mesures similaires dans le cas du traversier *Confederation*?

Questions au Feuilleton

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. Aucune décision n'a encore été prise pour faire allonger les traversiers *Holiday Island* et *Vacationland*.

2. Dans l'hypothèse qu'un allongement des navires est techniquement réalisable et si une décision est prise dans ce sens, le nombre de véhicules supplémentaires qu'on pourra transporter sur chaque navire serait d'environ 50 unités.

3. Si la décision de faire allonger les navires est prise, on s'efforcera d'améliorer l'accès aux ponts supérieurs. Cependant, la nature de telles améliorations ne peut encore être précisée.

4. Non.

LE PROGRAMME DE CONSERVATION DE L'ÉNERGIE

Question n° 1561—M. Andre:

1. Combien de mois-hommes a-t-il fallu pour préparer la déclaration sur la conservation de l'énergie, faite à la Chambre des communes par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le jeudi 6 février 1975?

2. Combien de hauts fonctionnaires de ce ministère et d'autres ministères ont participé à la préparation de cette déclaration?

3. Quelles sont les échelles de traitements de ces hauts fonctionnaires?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1 et 2. Il est impossible de fournir des renseignements précis en ce qui concerne la préparation de la documentation relative au programme de conservation de l'énergie. A vrai dire, il n'a fallu qu'environ deux mois-hommes pour la préparation du document définitif; par contre, tout le travail effectué par l'Office de conservation de l'énergie depuis sa fondation a été mis à contribution. De nombreux fonctionnaires d'autres ministères ont aussi travaillé à la documentation présentée, particulièrement en ce qui concerne le programme intergouvernemental.

3. De ES-1 (\$8,240—\$17,763) à SX-2 (\$29,000 à \$37,000).

LE RAPPORT HERMANN

Question n° 1608—M. Marshall:

Le gouvernement envisage-t-il favorablement l'une quelconque des recommandations suivantes de M. Douglas Hermann, a) qu'en plus des pensions d'invalidité, une indemnisation convenable soit versée de façon continue aux prisonniers de guerre de Dieppe, b) que des dispositions soient prises pour indemniser ainsi les autres anciens prisonniers de guerre qui, à cause des tensions et des traumas extraordinaires éprouvés durant leur captivité, souffrent également d'inconvénients physiologiques et psychologiques prononcés, c) qu'étant donné que la différence qui existe entre les prestations des veuves dont les époux qui recevaient des pensions de plus ou de moins de 48% est trop grande, l'on accorde aux veuves des pensionnés à moins de 48%, une pension de même pourcentage que celle de la veuve, lors de l'établissement de l'invalidité de son époux, en y ajoutant les indemnités supplémentaires accordées à la suite de cette étude, d) que l'étude de la mortalité entamée pour la présente étude se continue sans arrêt, afin que ces renseignements soient disponibles pour d'autres études sur les anciens combattants?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Toutes les recommandations dans le rapport du Dr Hermann font actuellement l'objet d'une étude. Le gouvernement examinera enfin ces recommandations une fois que le comité permanent des Affaires des anciens combattants aura terminé son étude du rapport.